

Corrigé et barème – Les migrations internationales

Flux migratoires, pays de départ et d'accueil, réfugiés, migrations Sud-Sud, remises, politiques migratoires (programme de géographie de 2nde)

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire-Géographie 2nde

Exercice 1 – Repères et notions

(4 pts)

- a) Selon l'ONU (DAES), on compte 281 millions de migrants internationaux en 2020, soit 3,6 % de la population mondiale. Le nombre est en forte hausse (153 millions en 1990), mais la part reste faible : plus de 96 % des humains vivent dans leur pays de naissance. (1)
- b) Selon la Convention de Genève du 28 juillet 1951, un réfugié est une personne qui se trouve hors de son pays et qui craint avec raison d'y être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques. Le protocole de New York (1967) a supprimé la limite de date. (1)
- c) Pour l'INSEE, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France : c'est un critère de naissance. Un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité française : c'est un critère de nationalité. Une femme née au Maroc et devenue française est immigrée mais pas étrangère ; un enfant né à Lyon de parents portugais, qui n'a pas encore acquis la nationalité française, est étranger sans être immigré. (1)
- d) Le 26 mars 1995, l'espace Schengen entre en application : les contrôles aux frontières intérieures disparaissent et la frontière extérieure est renforcée. Le 18 mars 2016, la déclaration UE-Turquie prévoit le renvoi vers la Turquie des migrants arrivés irrégulièrement en Grèce, en échange d'une aide financière. Le 10 décembre 2018, le Pacte mondial est adopté à Marrakech : il fixe 23 objectifs de coopération non contraignants. (1)

Erreur fréquente — Beaucoup de copies écrivent que les migrants forment « une grande partie » de la population mondiale : c'est 3,6 %, et il faut l'écrire.

Exercice 2 – Analyse d'un document chiffré : les immigrés et les étrangers en France

(4 pts)

- a) Il s'agit d'un tableau statistique établi d'après l'INSEE, l'institut public de la statistique française, pour l'année 2023 (publication 2024). Il donne des stocks : le nombre d'immigrés et d'étrangers vivant en France et la répartition des immigrés par continent de naissance. (1)
- b) Les immigrés représentent 10,7 % de la population française, soit environ trois fois la part des migrants dans la population mondiale (3,6 % en 2020). La France est un pôle d'accueil ancien, sans être un cas extrême : la part est plus élevée en Allemagne (≈ 19 % en 2020) et sans commune mesure avec les Émirats arabes unis (≈ 88 %). (1)
- c) Les deux notions ne se recouvrent pas. Parmi les 7,3 millions d'immigrés, 2,5 millions sont devenus français : ils sont immigrés sans être étrangers, ce qui laisse 4,8 millions d'immigrés étrangers. À l'inverse, 0,8 million d'étrangers sont nés en France : ils sont étrangers sans être immigrés. On retrouve bien $4,8 + 0,8 = 5,6$ millions d'étrangers. (1)
- d) La part de l'Afrique s'explique par l'histoire coloniale (Algérie, Maroc, Tunisie, Afrique subsaharienne francophone), par la langue commune et par le regroupement familial, qui devient une voie d'entrée majeure après l'arrêt de l'immigration de travail en 1974. La part de l'Europe s'explique par les grandes migrations de travail des années 1950-1970 (Portugal, Italie, Espagne) et par la libre circulation dans l'Union européenne, renforcée par l'espace Schengen depuis 1995. (1)

À retenir — Immigré est un critère de naissance, étranger un critère de nationalité : les deux ensembles se recoupent sans se confondre.

Exercice 3 – Étude de cas : les Philippines, un pays d'émigration organisée

(4
pts)

- a) Les travailleurs philippins partent surtout vers l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, Hong Kong et Singapour. Ce sont des pays riches, mais qui n'appartiennent pas au « Nord » traditionnel : ces flux entrent dans les migrations Sud-Sud. Il s'agit de corridors de travail temporaire, notamment vers le golfe Persique, et non d'une installation définitive en Europe ou en Amérique du Nord. (1)
- b) L'État philippin encadre l'émigration depuis le Code du travail de 1974 : agence de placement (POEA, 1982), puis ministère des Travailleurs migrants (loi de décembre 2021). Il contrôle les agences de recrutement, négocie avec les pays d'accueil et doit protéger ses ressortissants. Il le fait parce que l'émigration réduit le chômage intérieur et rapporte des devises : elle est devenue une stratégie de développement. (1)
- c) Les remises atteignent environ 39 milliards de dollars en 2023, près de 9 % du PIB : elles font vivre des millions de familles et financent la scolarité, la santé, le logement et la consommation. Elles apportent des devises plus stables que les investissements étrangers. Les travailleurs qui rentrent rapportent aussi une épargne et des compétences. (1)
- d) Le pays dépend d'économies étrangères : une crise dans le Golfe ou une pandémie, comme en 2020, provoque des retours massifs et une chute des revenus. Les familles restent séparées pendant des années, et les travailleurs, notamment les employés de maison, sont exposés aux abus permis par la kafala. Enfin, le départ d'infirmiers et de médecins formés aux Philippines affaiblit le système de santé national : c'est une forme de fuite des cerveaux. (1)

Le point clé — Un pays de départ n'est pas passif : l'émigration peut être une stratégie d'État, avec ses gains et sa dépendance.

Exercice 4 – Croquis : les pôles et les flux migratoires dans le monde

(4 pts)

- a) Les pôles d'accueil se représentent par des figurés ponctuels : des cercles de couleur vive, de taille proportionnelle au nombre de migrants accueillis. On distingue trois pôles majeurs (Europe occidentale, Amérique du Nord, golfe Persique) et des pôles secondaires plus petits (Russie, Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Malaisie). Le Golfe peut en outre recevoir un aplat foncé, car les migrants y forment la majorité de la population. (1)
- b) Les flux se représentent par des figurés linéaires : des flèches orientées du pays de départ vers le pays d'arrivée, d'épaisseur proportionnelle à l'importance du flux. La couleur distingue leur nature : rouge pour les migrations de travail et familiales, vert pour les réfugiés. Les flèches vertes, courtes, montrent que les réfugiés restent surtout dans les pays voisins. (1)
- c) I. Des pôles d'accueil inégalement attractifs (pôles majeurs, pôles secondaires, part des immigrés dans la population). II. Des flux de nature différente (flux Sud-Nord, flux Sud-Sud, flux de réfugiés). III. Des espaces de tensions et de contrôle (frontières fortifiées comme la frontière États-Unis-Mexique, routes dangereuses comme la Méditerranée centrale, pays de transit comme la Libye ou le Mexique). (1)
- d) Flux Sud-Sud : Inde, Pakistan, Bangladesh et Népal → golfe Persique ; Burkina Faso et Mali → Côte d'Ivoire. Flux de réfugiés : Syrie → Turquie ; Birmanie (Rohingyas) → Bangladesh. Tous se placent dans la partie II de la légende, avec la couleur choisie pour leur type (rouge pour le travail, vert pour les réfugiés). (1)

Attention — Une légende n'est pas une liste de figurés : chaque partie répond à une idée du sujet et porte un titre qui l'énonce.

Exercice 5 – Paragraphe argumenté : l’Union européenne face aux migrations depuis 1995

(4
pts)

- a) Depuis 1995, l’Union européenne ouvre ses frontières intérieures tout en renforçant sa frontière extérieure : elle cherche à concilier libre circulation, droit d’asile et contrôle des arrivées, sans toujours y parvenir. (1)
- b) L’application de l’espace Schengen, le 26 mars 1995, supprime les contrôles aux frontières intérieures : un Portugais ou un Polonais peut circuler et travailler librement dans l’Union. Le 4 mars 2022, l’UE active pour la première fois la protection temporaire et accueille plus de 4 millions d’Ukrainiens : elle montre qu’elle peut organiser un accueil collectif rapide. (1)
- c) En 2004, l’UE crée l’agence Frontex pour coordonner la surveillance de ses frontières extérieures. Après environ 1,3 million de demandes d’asile en 2015, elle conclut le 18 mars 2016 la déclaration UE-Turquie, qui prévoit le renvoi vers la Turquie des migrants arrivés irrégulièrement en Grèce : le contrôle est externalisé vers un pays voisin. (1)
- d) Le pacte sur la migration et l’asile adopté en 2024, applicable depuis juin 2026, cherche un nouvel équilibre : ses partisans y voient la condition d’un accueil maîtrisé et d’une solidarité entre États membres, ses critiques craignent un affaiblissement du droit d’asile et des procédures aux frontières trop rapides. (1)

Repère — Schengen 1995, Frontex 2004, UE-Turquie 2016, protection temporaire 2022, pacte européen 2024 : cinq dates suffisent à structurer ce paragraphe.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).